

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°024

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jerome LEGENDRE	Madame Marie-francoise MESSEZ
Madame Kourtoum SACKHO	Madame Solene DA SILVA
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Sandrine DESIR

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Vœu du Groupe "Changeons Aubervilliers" pour soutenir les équipes de l'Office HLM d'Aubervilliers et l'action de son Directeur

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 4 de l'article L. 2121-29 ;

Considérant le vœu soumis par Mme le Maire au Conseil municipal, intitulé *Vœu du Groupe « Changeons Aubervilliers » pour soutenir les équipes de l'Office HLM d'Aubervilliers et l'action de son Directeur* ;

Considérant son contenu :

« Avec plus de 8200 logements, 181 collaborateurs, l'Office HLM d'Aubervilliers (OPHA) est un acteur majeur de notre ville et le partenaire indispensable à l'amélioration du cadre de vie des Albertivillariens.

D'après un constat partagé par l'ensemble des acteurs du secteur, l'OPHA doit être modernisé. Des audits ont ainsi été réalisés depuis près de deux ans, une nouvelle direction a été nommée et des réformes structurelles ont été engagées pour garantir une gestion saine et intègre au service des locataires.

Dans ce contexte de remise en ordre de marche de l'office, des agents ont fait l'objet d'intimidations, certains d'entre eux, ayant été violemment agressés et gazés par des individus cagoulés, sur leur lieu de travail ou à leur domicile ! Des menaces de mort ont même été proférées à l'encontre de gardiens et du directeur général, menaces prises très au sérieux par la police judiciaire, le Préfet et le Procureur.

Ces agressions et menaces ne peuvent rester impunies. Cette situation est totalement inadmissible. Les élus de la République que nous sommes doivent unanimement s'indigner et dénoncer ces pratiques indignes de notre belle ville.

Ainsi, par le présent vœu, il est demandé au Conseil municipal d'Aubervilliers :

- De condamner sans réserve les violences dont sont victimes les agents de l'OPHA ;
- D'apporter son soutien aux agents et à la direction de l'OPHA ;
- D'encourager les équipes de l'OPAH à poursuivre leur travail. »

Adoption à l'unanimité par 46 pour , 4 se sont abstenus(Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 1 ne prend pas part au vote (Samuel MARTIN)

DELIBERE :

APPROUVE ce vœu.

DIT que ce vœu sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Reçue en préfecture le : 25/02/22

Le Maire,

Accusé en préfecture :
93-219300019-20220210-lmc123698-DE-1-1
Publiée le : 25/02/22
Certifiée exécutoire : 11/02/22

le Maire,
Karim FRANCKET



